

Association "Le Poumon Vert"
Maison des associations
34 rue Paradis
01100 - Oyonnax

Monsieur le Président
Haut-Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
CS 80502
01117 OYONNAX CEDEX

Oyonnax le 17 mai 2023

Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande de suspension de la décision de fermeture de l'aérodrome d'Oyonnax

Monsieur le Président,

Le 24 septembre 2018 le conseil municipal d'Oyonnax a voté :

"... la dénonciation de la convention d'exploitation de l'aérodrome enregistrée sous le N° D 232-3 signée le 13 février 1989 entre l'état et la commune d'Oyonnax, en vue de permettre le maintien du zonage et le lancement des études qui pourrait faire évoluer le site vers une zone d'activité économique."

La même décision a été votée le 16 octobre 2018 par le conseil municipal d'Arbent.

Cette dénonciation de la convention fut prise à la suite de la validation par le bureau des élus intercommunautaires, le 28 juin 2018 :

"... de privilégier le maintien du zonage avec lancement d'étude en vue d'une conversion en zone économique."

Nous constatons que le Schéma de Cohérence Territoriale dans lequel une telle étude devait être réalisée ne sera pas terminé avant le 31 décembre 2023, date d'échéance de la convention d'exploitation de l'aérodrome. Cette décision ainsi prise par les communes d'Oyonnax et d'Arbent, est aujourd'hui dépourvue de sens et en tout cas incompatible avec la mise œuvre de ce qui a été décidé ultérieurement au sein de Haut-Bugey Agglomération, à savoir le réexamen des dispositions d'urbanisme applicables sur le site. Nous vous avons fait part de ce manque de cohérence dans le courrier que nous vous avons adressé le 1^{er} mars 2023 et qui n'a pas fait l'objet d'une réponse.

Dans ce contexte nous vous demandons donc de prévoir, avec Monsieur le Maire d'Oyonnax et Monsieur le Maire d'Arbent, un moratoire pour la fermeture de l'aérodrome tant que les travaux du SCoT et du PLUiH qui suivra le SCoT ne seront pas terminés et votés par le Conseil Communautaire.

Ce moratoire permettra en outre de prendre en considération et d'étudier sérieusement le projet que nous proposons, qui est très largement soutenu par les habitants de la vallée, et qui présente une cohérence avec les objectifs du SCoT et de la loi "Climat et résilience".

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos très respectueuses salutations.

J-C Guyard
Président de l'association



Association "Le Poumon Vert"
Maison des associations
34 rue Paradis
01100 - Oyonnax

Monsieur le Maire d'Oyonnax
126 rue Anatole France
01100 OYONNAX

Oyonnax le 17 mai 2023

Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande de suspension de la décision de fermeture de l'aérodrome d'Oyonnax

Monsieur le Maire,

Le 24 septembre 2018 le conseil municipal d'Oyonnax a voté :

"... la dénonciation de la convention d'exploitation de l'aérodrome enregistrée sous le N° D 232-3 signée le 13 février 1989 entre l'état et la commune d'Oyonnax, en vue de permettre le maintien du zonage et le lancement des études qui pourrait faire évoluer le site vers une zone d'activité économique."

Cette dénonciation de la convention fut prise à la suite de la validation par le bureau des élus intercommunautaires, le 28 juin 2018 :

"... de privilégier le maintien du zonage avec lancement d'étude en vue d'une conversion en zone économique."

Nous constatons que le Schéma de Cohérence Territoriale dans lequel une telle étude devait être réalisée ne sera pas terminé avant le 31 décembre 2023, date d'échéance de la convention d'exploitation de l'aérodrome. Cette décision ainsi prise par votre commune, conjointement avec la commune d'Arbent, est aujourd'hui dépourvue de sens et en tout cas incompatible avec la mise œuvre de ce qui a été décidé ultérieurement au sein de Haut-Bugey Agglomération, à savoir le réexamen des dispositions d'urbanisme applicables sur le site.

Dans ce contexte, et afin de pallier ce manque de cohérence nous vous demandons donc de prévoir, avec Monsieur le Maire d'Arbent et le Président de Haut-Bugey Agglomération, un moratoire pour la fermeture de l'aérodrome tant que les travaux du SCoT et du PLUiH qui suivra le SCoT ne seront pas terminés et votés par le Conseil Communautaire.

Ce moratoire permettra en outre de prendre en considération et d'étudier sérieusement le projet que nous proposons, qui est très largement soutenu par les habitants de la vallée, et qui présente une cohérence avec les objectifs du SCoT et de la loi "Climat et résilience" comme le précisait la pièce jointe à notre courrier du 1^{er} mars 2023.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos très respectueuses salutations.

J-C Guyard
Président de l'association



Association "Le Poumon Vert"
Maison des associations
34 rue Paradis
01100 - Oyonnax

Monsieur le Maire d'Arbent
1 place de la mairie
01100 ARBENT

Oyonnax le 17 mai 2023

Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande de suspension de la décision de fermeture de l'aérodrome d'Oyonnax

Monsieur le Maire,

Le 16 octobre 2018 le conseil municipal d'Arbent a voté :

"... la dénonciation de la convention d'exploitation de l'aérodrome enregistrée sous le N° D 232-3 signée le 13 février 1989 entre l'état et la commune d'Arbent, en vue de permettre le maintien du zonage et le lancement des études qui pourrait faire évoluer le site vers une zone d'activité économique."

Cette dénonciation de la convention fut prise à la suite de la validation par le bureau des élus intercommunautaires, le 28 juin 2018 :

"... de privilégier le maintien du zonage avec lancement d'étude en vue d'une conversion en zone économique."

Nous constatons que le Schéma de Cohérence Territoriale dans lequel une telle étude devait être réalisée ne sera pas terminé avant le 31 décembre 2023, date d'échéance de la convention d'exploitation de l'aérodrome. Cette décision ainsi prise par votre commune, conjointement avec la commune d'Arbent, est aujourd'hui dépourvue de sens et en tout cas incompatible avec la mise œuvre de ce qui a été décidé ultérieurement au sein de Haut-Bugey Agglomération, à savoir le réexamen des dispositions d'urbanisme applicables sur le site.

Dans ce contexte, et afin de pallier ce manque de cohérence nous vous demandons donc de prévoir, avec Monsieur le Maire d'Oyonnax et le Président de Haut-Bugey Agglomération, un moratoire pour la fermeture de l'aérodrome tant que les travaux du SCoT et du PLUiH qui suivra le SCoT ne seront pas terminés et votés par le Conseil Communautaire.

Ce moratoire permettra en outre de prendre en considération et d'étudier sérieusement le projet que nous proposons, qui est très largement soutenu par les habitants de la vallée, et qui présente une cohérence avec les objectifs du SCoT et de la loi "Climat et résilience" comme le précisait la pièce jointe à notre courrier du 1^{er} mars 2023.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos très respectueuses salutations.

J-C Guyard
Président de l'association

